

Les conséquences des séparations parentales sur les enfants

Déclaration du groupe des Entreprises

L'histoire est connue. Un couple se rencontre, s'aime, s'engage de différentes façons puis désire avoir un enfant. Quelques temps plus tard, ce couple décide de se séparer et l'enfant peut devenir un enjeu de lutte, de pouvoir ou même de chantage.

L'enfant n'est pas un adulte. C'est une évidence pour chacun d'entre nous. Dans la réalité le fait d'être au centre d'un conflit entre adultes peut avoir des effets dommageables, voire irréversibles sur sa personnalité. Or, ces conséquences, aujourd'hui sont mal connues. Les rapporteurs ont donc eu raison de réfléchir à cette question en priorité. Il est évidemment urgent de la traiter de manière scientifique, en coordonnant les différentes disciplines pour aboutir à une connaissance globale.

D'abord il est important de former les parents à leur rôle futur et à leurs devoirs en matière de coparentalité telle que définie par la loi. Certes, il n'y a pas de science plus empirique que l'éducation et nul ne peut en la matière prétendre à la vérité totale. Pourtant, cela ne signifie pas que la société ne doit pas préparer les parents à l'exercice de leurs responsabilités et ce dès l'école. Des actions existent, elles doivent être poursuivies et parfois amplifiées étant donné qu'un couple sur trois se sépare (ce qui veut dire que 2 sur 3 ne se séparent pas !).

Lorsque le conflit éclate et que la séparation est inévitable l'aide doit être renforcée. Trop souvent, la douleur de la séparation ressentie par les conjoints et la volonté d'aller vite peuvent avoir pour conséquence de se mettre d'accord « sur le dos de l'enfant » en tenant assez peu compte de ses besoins. Une séparation « réussie » par les parents ne l'est pas toujours pour l'enfant. C'est un problème majeur. Il faut donc que les métiers de la médiation familiale soient mieux reconnus et puissent être mobilisés au bon moment, lorsque leur intervention est le plus nécessaire. L'élaboration du plan de coparentalité peut prévenir les conflits. En soi c'est une piste très intéressante à mettre en œuvre.

Si l'on considère que, quel que soit le contexte de séparation, ce qui compte le plus est l'intérêt supérieur de l'enfant, la simplification des procédures et leur accélération nécessite un bilan exhaustif. Se séparer « vite » ne veut pas forcément dire se séparer « mieux ». Il est donc nécessaire de faire en sorte que les parents puissent être accompagnés et que l'enfant soit au centre de toutes les attentions en tant que personne la plus fragile.

Sur ce sujet difficile, nous sommes tous individuellement interpellés en tant que citoyens, personnes et parents.

Les préconisations faites dans cet avis vont dans le bon sens. L'intérêt supérieur de l'enfant est rappelé constamment et pour toutes ces raisons le groupe des entreprises votera cet avis.